



ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE - 2021

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

VOTRE ENTREPRISE :

Siren/siret :

Contact de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Votre masse salariale 2021

€

X 0.68%

€

Solde École de 13% TA 2021 :

€

Subvention en matériel déductible

€

Bonus alternant déductible

€

Montant de votre versement :

€

Établissement bénéficiaire :

Segpa Collège Olympe de Gouges
570 rue du ramiérou
82000 Montauban
Tel :05.63.92.74.30

Code UAI de l'école :

0820589V

Mode de règlement :

Virement :

IBAN : FR76 1007 1820 0000 0010 0018 076

BIC : TRPUFRP1

Mentionner votre n° de siret en libellé de virement

Chèque :

N° :

À l'ordre du Collège Olympe de GOUGES